



Vole de mon véhicule et on me réclame de l'argent?

Par **manujeni**, le **09/09/2014** à **15:47**

Le 03/05/2014 on vole mon véhicule. Je dépose plainte et on me remet un pv de restitution de véhicule sachant que mon véhicule est retrouvé par la police. Elle est placée en fourrière dans l'attente qu'on relève des traces et indices. Au bout de 15 jours je téléphone à la police pour récupérer ma voiture. On me répond que cela va être long et que je recevrais une notification. 2 mois après je reçois un courrier de la fourrière me demandant de m'acquitter les frais de remorquage, les frais de garde, et d'expertise qui s'élève à 2061 euros!! la voiture n'était plus assurée, elle a plus de valeur et elle terminera à la casse. Je n'ai pas les moyens de payer ces frais sachant que je suis victime de vol à la base et j'ai fait confiance à la POLICE!. que dois-je faire? merci

Par **LESEMAPHORE**, le **09/09/2014** à **18:33**

Bonjour

Ayez la courtoisie de lire les réponses faites sur votre première question

http://www.legavox.fr/forum/routier/sanctions-routieres/vehicule-vole-mise-fourriere_63113_1.htm#.VA8q0GflqM8

D'autre part le propriétaire du VL est responsable civilement, c'est un des motifs de souscrire une assurance.

A défaut le propriétaire assume ses dettes.